

Droit international

Le Canada est devenu membre à part entière, en mai 1973, de la Commission économique pour l'Europe, à une époque où, accordant une importance plus grande aux travaux de cette Commission sur l'environnement, on venait de lui adjoindre un organisme subsidiaire, à savoir celui que constituent les Conseillers supérieurs auprès des gouvernements de pays membres de la CEE sur les problèmes de l'environnement. La CEE donne réellement à des nations industrialisées jouissant de régimes politiques différents la possibilité d'échanger leurs connaissances et de partager leurs expériences en matière d'environnement. Cet aspect du rôle de la CEE sera peut-être mis en relief à la suite de l'Acte final de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*.

Des experts et des représentants officiels du Canada ont continué à prendre part aux travaux écologiques de l'OCDE et du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne (CDSM). À l'OCDE, le Canada, avec l'aide des États-Unis, a entrepris une importante étude à propos des effets des fluorocarbones sur la couche d'ozone. L'un des apports importants du Canada au CDSM de l'OTAN a été, en 1975, le lancement d'un projet-pilote sur l'alimentation et la santé.

Dans le cadre de l'extension des relations du Canada avec l'Europe, des entretiens ont eu lieu avec des représentants de la CEE en matière de coopération et d'échanges d'informations sur des questions d'ordre scientifique et écologique. Des lettres portant sur la coopération en matière d'environnement ont été échangées en novembre 1975, à Bruxelles, entre l'ambassadeur du Canada et le vice-président de la Commission des Communautés européennes, créant ainsi le cadre officiel d'une coopération en ce domaine.

Dans le domaine du droit international, le ministère exerce, par l'intermédiaire de son Bureau des affaires juridiques, deux fonctions principales qui se complètent. Il prodigue des services consultatifs généraux au gouvernement et au public sur des questions de droit international, et notamment des renseignements et des conseils sur des traités auxquels le Canada est partie ou auxquels il s'intéresse. Les nombreuses réunions internationales tenues en vue de codifier le droit existant ou de formuler un droit nouveau dans les domaines qui n'y sont pas encore assujettis revêtent une importance croissante dans les relations actuelles entre les États. Le bureau agit comme organisme actif du gouvernement dans l'élaboration et l'évolution du droit international. Nous citons ci-dessous quelques-uns des domaines dans lesquels le ministère a tenté, en 1975, de favoriser les intérêts du Canada grâce à la mise en valeur du rôle du droit international.

Droit de la mer

En raison du nombre et de l'importance des intérêts du Canada dans les pêcheries, les minéraux littoraux et la protection du milieu marin, le gouvernement attache la plus haute importance à une conclusion fructueuse et rapide de la *Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*. Le Canada a déployé d'énergiques efforts pour que la communauté internationale approuve un traité d'ensemble qui réglementera l'utilisation des océans d'une manière équitable, viable et répondant bien aux besoins et aux réalités actuels.

Lors de sa première session plénière tenue à Caracas en 1974, la conférence a jeté les bases d'un nouveau régime juridique des océans: la «zone économique» de 200 milles dans le cas des aires de juridiction nationale et «l'héritage commun de l'humanité», s'appliquant à la partie internationale des fonds marins. Lors de sa seconde session plénière, tenue à Genève du 17 mars au 9 mai 1975, la conférence s'est préoccupée de donner corps à ces idées novatrices. En raison du nombre important des pays participants (135) et des nombreux points, complexes et liés entre eux, de son ordre du jour, la conférence n'a pas été en mesure de terminer ses travaux sur le traité tant attendu, bien que des progrès considérables aient été accomplis.

Ce n'est pas tellement au cours des trois sessions plénières de la conférence que ces